

Image not found or type unknown



Ordre pour le règlement d'une vente de maison

Par **epo_old**, le **21/09/2007** à **16:00**

Existe-t'il une obligation réglementaire concernant le règlement du montant de la vente ?

L'acheteur peut-il établir le chèque à l'ordre du vendeur lors de la signature de l'acte, alors que les notaires (côté vendeur et acheteur) réclament le règlement à leur ordre ?

Pour information, l'acheteur est d'accord pour distinguer les différents règlements, frais notariaux, montant de la vente, le vendeur est prêt à établir le règlement de l'impôt sur la plus-value directement auprès du notaire, puisqu'il serait obligatoire depuis 2004 de passer par son intermédiaire.